

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à 12 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie d'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs : LEGAY, VILLEY, FRANCOIS, PLAZIAT, RIVOUAL, COIGNARD C., CARON, LUSIAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs DETUNE, MORIN, REBUT, FAYEULLE

Pouvoir : Mesdames DETUNE, REBUT, FAYEULLE

Secrétaire : Madame LEGAY

Vente Presbytère :

Monsieur Plaziat étant concerné par le sujet, le Conseil lui demande de sortir pendant l'échange.

Madame le Maire présente au Conseil la contre-proposition de Monsieur Boualam et Madame Cabrera concernant le Presbytère, sise 2 Rue du Presbytère, cadastré AB 551.

Cette contre-proposition est de 200 000 € frais d'agence inclus.

Après délibération, le Conseil décide d'accepter l'offre et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.